

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné, que :

Le Conseil de la Municipalité de Plaisance adoptera son plan triennal d'immobilisation 2025 lors d'une séance spéciale qui se tiendra le 7 octobre 2024 à 18h30, à la salle municipale de Plaisance (281, rue Desjardins à Plaisance, Québec, J0V 1S0).

Le présent avis, vous est donné en vertu de l'article 956 du code municipal.

DONNÉ À PLAISANCE, ce 26^e jour du mois de septembre 2024.

Pierre Villeneuve
Directeur général/Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Pierre Villeneuve, Directeur général/Greffier-trésorier de la Municipalité de Plaisance, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 26 septembre 2024, entre 8h et 16h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26^e jour du mois de septembre 2024.

Pierre Villeneuve
Directeur général/Greffier-trésorier